

DPAA.BM.GBP.22.09.84.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

85/399 DU 26/3/85

~~SECRET~~ / MESS DGAS DPAA SP.P3.

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 les Professeurs Certifiés de Lycée des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

LE PREMIER MINISTRE,

5/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

~~(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;~~

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A;

(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomination du Premier Ministres;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative paritaire en date du 23 Juillet 1984.

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979;

~~SECRET~~

... / ...

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 les Professeurs certifiés de lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2^e ECHELON

1 2 ANS

- MABANDZA Albert, en sce à B/ville
- TRIGO Fernand, en sce à B/ville

A 30 mois

- OKMABAYE Hugues, en sce à B/ville
- ONGOTTO Hyacinthe, en sce à B/ville

POUR LE 3^e ECHELON (A 2 ANS)

- MAPASSI Véronique, en sce à B/ville
- NDAKI Félix, en sce à B/ville
- NGOUOLALI née NKAMA Rose, en sce à B/ville
- INGOMIS Gérard, en sce à B/ville
- MAYET Joseph, en sce à B/ville

A 30 mois

- LINGUISSI TCHICHELE née POUTA Marie Louise, en sce à B/ville

Pour le 5^e ECHELON

A 2 ANS

- MCBONDA Honoré, en sce à B/ville

POUR LE 8^e ECHELON

A 2 ANS

- MABIALA Julien Félix, en sce à B/ville
- OGUMI Eugène, en sce à B/ville

Article 2° : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

POUR LE 2^e ECHELON

- KOUMBA Albert, en sce à B/ville
- MVILAKINDA Gilbert, en sce à B/ville

Article 3° : Le Présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 26 MARS 1983

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Daniel ABIBI..

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA..

Georges Edouard POUNGUI..

Le Ministre des Finances et du
Budget

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU..

AMPLIATIONS/

JORPC..... 1	MESS/CAB..... 2	DCB..... 2	DOSSIERS DFP..... 15
DGTFP/DFP..... 1	DGAS..... 2	DCF..... 2	FETRA-SHC..... 15
DTF/BST..... 2	DPAL..... 2	MOSSIERS/DPAL 15	INTERESSES..... 15
			B/COURRIER..... 5